



DÉPARTEMENT de la SAVOIE
Canton de Montmélian
Mairie de CHIGNIN

☎ 04.79.28.10.12
✉ mairiedechignin@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL Session Ordinaire

L'an deux mille vingt et un et le mercredi 08 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire

Mesdames, Messieurs les Adjoints : Annick HYVERT, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD et Yves TISSOT.

Mesdames, Messieurs les Conseillers : Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Yannick COLIN, Marion EVEREARE, Rose LOUREIRO, Guillaume QUENARD, Florent QUENARD et Rose SCARAMOZZINO.

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absent excusé : Christophe MARTINETTI

Monsieur Guillaume QUENARD a été nommé secrétaire.

ORDRE DU JOUR

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RÉNOVATION DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE A LA GARE

Concernant ces travaux, le conseil municipal décide de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération à hauteur de 50% du financement.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 fixe les modalités de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution de gaz (RODP).

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 définit les modalités de calcul de la Redevance pour Occupation Provisoire du Domaine Public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz (ROPDP).

L'assemblée a délibéré pour instaurer ces deux redevances.

VIREMENTS DE CRÉDIT SUR LE BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil municipal donne son approbation sur des virements de crédit en section investissement du budget général. Ces sommes sont conservées dans leur section mais imputées sur d'autres articles budgétaires.

AMÉNAGEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT DE LA SAVOIE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR CHIGNIN

Afin de mener à son terme cet ouvrage, l'assemblée donne son accord à Monsieur le Maire pour signer les conventions de mise à disposition des parcelles destinées à abriter les installations d'un réseau de communications électroniques sur le domaine public.

COMPTE RENDU

Un courrier a été adressé à tous les Présidents des associations concernant la mise à disposition des salles communales durant la crise sanitaire. En effet, l'accès aux salles est soumis désormais au contrôle du pass sanitaire pour chacun des participants. La responsabilité du contrôle de ce pass incombe à l'organisateur de l'évènement. Cette obligation concerne les personnes de plus de 18 ans et s'appliquera aux 12-17 ans à partir du 30 septembre 2021. Monsieur le Maire précise que cette obligation de contrôle devra être également appliquée dans le cas d'une location des salles par un particuliers.

COMMISSIONS

Urbanisme

Trois permis de construire et une déclaration préalable de travaux ont été déposés en Mairie et n'ont fait l'objet d'aucune observation particulière.

Environnement/Patrimoine Embellissement

La commune renouvelle son adhésion au Plan Pastoral Territorial du Massif des Bauges pour la période 2022-2027.

Affaires scolaires

69 élèves ont été accueillis pour la rentrée scolaire qui a eu lieu le jeudi 02 septembre 2021.

Animation

Toute l'équipe tient à remercier tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation de l'inauguration de fin de travaux de la Chapelle St Anthelme le 03 juillet 2021. Ils ont permis, en effet, que cet évènement soit une belle réussite.

QUESTIONS DIVERSES

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h15.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984. Fait en Mairie, le 09 septembre 2021.
Le Maire, Michel RAVIER

